



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GUADELOUPE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Basse-Terre, le 30 novembre 2022

CARBURANTS

Révision des prix maximums des produits pétroliers du 1^{er} décembre 2022 zéro heure

Comme le prévoit la réglementation, le Préfet fixe les prix **maxima** des produits pétroliers dont les suivants :

- Supercarburant sans plomb
- Gazole
- Gaz de pétrole liquéfié

Ces prix maximums (toutes taxes comprises) sont calculés en trois temps :

- Tout d'abord, les prix maximums hors taxe sont établis à **partir d'une méthode de calcul mentionnée dans la réglementation et de données objectivables**. Ils prennent en compte les coûts supportés par les entreprises et la rémunération des capitaux, et le cas échéant, leur marge commerciale.
- Dans un deuxième temps, les prix maximums toutes taxes comprises sont déterminés **en ajoutant aux prix hors taxe le montant des différentes taxes applicables**, notamment la fiscalité indirecte locale, dont les taux et tarifs sont déterminés par le Conseil Régional, dont les recettes contribuent au financement des collectivités locales. Contrairement à l'Hexagone, l'État ne perçoit ni TVA, ni taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) sur les carburants consommés en Guadeloupe.
- Dans un troisième temps, **la remise forfaitaire financée par l'État** est appliquée aux prix toutes taxes comprises, soit **8,33 centimes par litre de carburant depuis le 16 novembre 2022**.

Au 1^{er} décembre 2022, les prix maxima applicables en Guadeloupe seront les suivants :

	Du 1 ^{er} au 31 Décembre 2022			Evolution par rapport à la période précédente (du 16 au 30 novembre 2022)
	Prix maximum hors taxe	Prix maximum toutes taxes comprises	Prix maximum, remise financée par l'État comprise	
Supercarburant sans plomb (en €/l)	1,26	1,84	1,76	+0.08
Gazole(en €/l)	1,61	1,99	1,91	+0,09
Gaz de pétrole liquéfié (en €/bouteille de 12,5 kg)	20,35	21,48	SO	+1,47



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GUADELOUPE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Déterminants de l'évolution mensuelle constatée

- Les cours du brut progressent de 1,2 % au mois de novembre, dû à un contexte économique plus favorable aux Etats-Unis (ralentissement de l'inflation)
- La hausse des cours du butane de 3 % s'explique par une baisse des températures en Europe, relançant la demande ;
- La parité euro-dollar remonte légèrement, l'euro valant désormais 1,0122 \$

L'observatoire des prix, des marges et des revenus a été informé du projet de révision des prix maximums, préalablement à leur application.